

## Modalités d'évaluation - DE2

### Contrôles semestriels :

Les étudiant-e-s et stagiaires sont informés des processus d'évaluation (modalités et temporalités). Elles et ils disposent des items permettant de situer leur progression au regard des attentes du cursus.

Un bilan évaluatif semestriel, qui prend en compte les critères communiqués par le collège de l'inspection de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), est réalisé par UV.

Chacune des UV constitutives du Diplôme d'État de professeur de danse s'obtient avec une moyenne de 10 sur 20 constituée pour partie d'une note de contrôle continu (CC) et d'une de contrôle terminal (CT).

Il est indispensable d'avoir obtenu les 3 UV théoriques (livret de formation faisant foi) pour pouvoir présenter l'UV de Pédagogie. L'obtention des 4 UV débouche sur la délivrance du Diplôme d'État.

### UV de Pédagogie

**En ce qui concerne l'UV de pédagogie, celle-ci est validée à 10/20. Cette note est composée à 40% par le Contrôle Continu (CC) et à 60% par le Contrôle Terminal (CT).**

Le CC prend en compte :

- La présence, l'engagement et la progression durant le parcours de formation et ce pour chacun des items principaux à savoir pédagogie enfants, AFCMD, pédagogie spécifique ;
- Une note pour la rédaction du compte rendu de tutorat et une pour sa soutenance ;
- Une note pour la rédaction du mémoire et une pour sa soutenance ;
- Une note pour une réalisation artistique et vidéographique personnelle.

Cette moyenne valant pour une note

- Un examen blanc en condition réelle

Le CT est organisé comme suit :

- Une épreuve de pédagogie enfant dans le cadre d'une mise en situation de 30mn avec des enfants de l'âge correspondant au niveau demandé (Éveil de 4 à 6 ans, Initiation de 6 à 8 ans) ;
- Une épreuve de développement technique et artistique dans le cadre d'une mise en situation de 50mn avec des élèves correspondant au niveau demandé (Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3) ;
- Un entretien de 30mn équitablement réparti entre commentaires et précisions sur le cours enfants, commentaires et précisions sur le développement technique et artistique, échanges de portée générale sur le projet professionnel de la candidate, du candidat.

Les grilles d'évaluation du CC et du CT sont basées sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, et les compétences requises pour l'obtention du Diplôme d'État de professeur de danse. Elles se répartissent comme suit :

#### Pédagogie Enfants :

- Capacité à construire une dynamique de progression des élèves à travers l'exploration vers l'autonomie ;
- Capacité à favoriser chez l'élève la découverte personnelle, à le mettre en état de danse par l'appel de l'imaginaire, la poésie, les autres arts ;
- Capacité à accompagner l'élève dans l'amorce d'une construction corporelle par l'appropriation des notions de temps, d'espace, de dynamique, une modulation des états toniques et l'exploration des enjeux de mémoire et de coordination ;
- Capacité d'adaptation des propositions pédagogiques en fonction des réponses des élèves et de valorisation de leurs propositions dansées ;
- Capacité de mobilisation de méthodes de travail, de supports en cohérence avec les objectifs d'acquisition choisis par le candidat ou la candidate (petits groupes, traversées, etc. ; musique, tissus, balles, etc.) ;
- Capacité à établir une relation de collaboration avec le-la musicien-ne et à impliquer les élèves dans l'écoute de la proposition musicale ;
- Qualité de l'adresse aux élèves et de la conduite du groupe (intonation, modulation de la voix, rythme de la parole, clarté des consignes, adéquation du comportement par rapport aux élèves) ;
- Capacité à anticiper et prévenir les risques corporels impliqués par les propositions.

#### Pédagogie du développement technique et artistique :

- Capacité à construire un cours dans une dynamique de progression (mener un travail technique, savoir le développer en utilisant l'espace, le temps, les dynamiques, lui donner une progression et pouvoir proposer un enchaînement dansé) ;
- Capacité à ajuster les propositions au niveau et à l'âge des élèves (pertinence par rapport à l'âge, au niveau des élèves-sujets, par rapport à la réponse corporelle qu'ils apportent aux propositions) ;
- Capacité à varier les modalités de travail (petits groupes, traversées, diagonales, manèges, etc. ; ré-itération, variantes dans les pas et les choix musicaux ; etc.) ;
- Qualité de la remédiation (identification des facteurs de risque, rectification d'une position inappropriée, explicitation d'un mécanisme fonctionnel, recommandation quant à une manière de faire, une modalité d'exécution, pertinence des interventions) ;
- Qualité de l'adresse aux élèves et de la conduite du groupe (intonation, modulation de la voix, rythme de la parole, clarté des consignes, adéquation du comportement par rapport aux élèves) ;
- Capacité à proposer, selon la discipline concernée, un temps d'atelier, d'expérimentation au service de la démarche pédagogique ou une séquence de travail incidente pour dépasser une difficulté ou approfondir un point du cours ;
- Capacité à conduire la dimension musicale du cours (aptitude à établir une relation de collaboration avec le/la musicien-ne, à impliquer les élèves dans l'écoute de la proposition musicale, à impulser et à dynamiser le déroulement musical des exercices en cohérence entre les musiques sollicitées et les apprentissages proposés) ;
- Capacité à donner une dimension artistique et sensible à sa proposition pédagogique : implication personnelle dans le mouvement, introduction d'éléments pour nourrir l'imaginaire des élèves (actualités, récits, anecdotes, références musicales, chorégraphiques, historiques, littéraires, etc.).

#### Entretien :

- Clarté des enjeux relatifs à l'éveil et à l'initiation ;
- Clarté des enjeux relatifs à la progression technique et artistique ;
- Capacité d'auto évaluation (identification de ses points forts et points faibles) ;
- Maturité artistique (capacité à inscrire sa démarche pédagogique dans une relation à la culture chorégraphique et aux autres arts) ;
- Capacité de réponse aux questions (pertinence, complétude) ;
- Capacité d'expression orale (mode d'adresse, précision des termes utilisés, clarté des énoncés).

## Évaluation des enseignements par les étudiants/étudiantes/stagiaires

À l'issue de l'année écoulée, un questionnaire en ligne est envoyé par mail aux étudiant-e-s/stagiaires afin qu'ils ou elles puissent exprimer et transmettre leurs avis concernant les enseignements reçus. Ces résultats sont ensuite synthétisés et pris en compte afin d'améliorer les stratégies et contenus pédagogiques. L'efficacité de ce dispositif repose sur l'importance des contributions.

Les grilles d'évaluation du CC et du CT sont basées sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, et les compétences requises pour l'obtention du Diplôme d'État de professeur de danse. Elles se répartissent comme suit :

#### *Pédagogie Enfants :*

- Capacité à construire une dynamique de progression des élèves à travers l'exploration vers l'autonomie ;
- Capacité à favoriser chez l'élève la découverte personnelle, à le mettre en état de danse par l'appel de l'imaginaire, la poésie, les autres arts ;
- Capacité à accompagner l'élève dans l'amarce d'une construction corporelle par l'appropriation des notions de temps, d'espace, de dynamique, une modulation des états toniques et l'exploration des enjeux de mémoire et de coordination ;
- Capacité d'adaptation des propositions pédagogiques en fonction des réponses des élèves et de valorisation de leurs propositions dansées ;
- Capacité de mobilisation de méthodes de travail, de supports en cohérence avec les objectifs d'acquisition choisis par le candidat ou la candidate (petits groupes, traversées, etc. ; musique, tissus, balles, etc.) ;
- Capacité à établir une relation de collaboration avec le-la musicien-ne et à impliquer les élèves dans l'écoute de la proposition musicale ;
- Qualité de l'adresse aux élèves et de la conduite du groupe (intonation, modulation de la voix, rythme de la parole, clarté des consignes, adéquation du comportement par rapport aux élèves) ;
- Capacité à anticiper et prévenir les risques corporels impliqués par les propositions.

#### *Pédagogie du développement technique et artistique :*

- Capacité à construire un cours dans une dynamique de progression (mener un travail technique, savoir le développer en utilisant l'espace, le temps, les dynamiques, lui donner une progression et pouvoir proposer un enchaînement dansé) ;
- Capacité à ajuster les propositions au niveau et à l'âge des élèves (pertinence par rapport à l'âge, au niveau des élèves-sujets, par rapport à la réponse corporelle qu'ils apportent aux propositions) ;
- Capacité à varier les modalités de travail (petits groupes, traversées, diagonales, manèges, etc. ; ré-itération, variantes dans les pas et les choix musicaux ; etc.) ;
- Qualité de la remédiation (identification des facteurs de risque, rectification d'une position inappropriée, explicitation d'un mécanisme fonctionnel, recommandation quant à une manière de faire, une modalité d'exécution, pertinence des interventions) ;
- Qualité de l'adresse aux élèves et de la conduite du groupe (intonation, modulation de la voix, rythme de la parole, clarté des consignes, adéquation du comportement par rapport aux élèves) ;
- Capacité à proposer, selon la discipline concernée, un temps d'atelier, d'expérimentation au service de la démarche pédagogique ou une séquence de travail incidente pour dépasser une difficulté ou approfondir un point du cours ;
- Capacité à conduire la dimension musicale du cours (aptitude à établir une relation de collaboration avec le/la musicien-ne, à impliquer les élèves dans l'écoute de la proposition musicale, à impulser et à dynamiser le déroulement musical des exercices en cohérence entre les musiques sollicitées et les apprentissages proposés) ;
- Capacité à donner une dimension artistique et sensible à sa proposition pédagogique : implication personnelle dans le mouvement, introduction d'éléments pour nourrir l'imaginaire des élèves (actualités, récits, anecdotes, références musicales, chorégraphiques, historiques, littéraires, etc.).

#### *Entretien :*

- Clarté des enjeux relatifs à l'éveil et à l'initiation ;
- Clarté des enjeux relatifs à la progression technique et artistique ;
- Capacité d'auto évaluation (identification de ses points forts et points faibles) ;
- Maturité artistique (capacité à inscrire sa démarche pédagogique dans une relation à la culture chorégraphique et aux autres arts) ;
- Capacité de réponse aux questions (pertinence, complétude) ;
- Capacité d'expression orale (mode d'adresse, précision des termes utilisés, clarté des énoncés).